

# Rapport 2015







## Sommaire

<b>Les chiffres-clés de 2015</b>	<b>/ 2</b>
<b>Grandes lignes 2015</b>	<b>/ 3</b>
<b>Assurance</b>	<b>/ 4 - 7</b>
Patrimoine bâti / 4	
Sinistres / 5 - 7	
Primes / Estimations / Réassurance / 6 - 7	
<b>Prévention</b>	<b>/ 8 - 10</b>
Prescriptions AEAI / Commissions de police du feu / 8	
Subventions / 10	
<b>Défense incendie</b>	<b>/ 12 - 15</b>
Des régions se mettent en place / Un nouvel outil de gestion / 10	
Le centre de formation de Couvet / 14	
Régions et détachements de sapeurs-pompiers / 15	
<b>Administration/Finance</b>	<b>/ 16</b>
Présentation des comptes / Missions de secours / 16	
<b>ECAP</b>	<b>/ 17 - 19</b>
Conseil d'administration - Organisation et collaborateurs / 17 - 18	
Experts externes / 19	
<b>Finances</b>	<b>/ 20</b>
Résultats généraux / Révision et approbation des comptes / 20	
<b>Rapport de révision</b>	<b>/ 22 - 23</b>
<b>Bilan</b>	<b>/ 24</b>
<b>Comptes de profits et pertes</b>	<b>/ 25</b>
<b>Flux de trésorerie</b>	<b>/ 26</b>
<b>Variation des capitaux propres</b>	<b>/ 27</b>
<b>Annexes</b>	<b>/ 28 - 52</b>
Principes de présentation des comptes et d'évaluation / 29	
Commentaires au bilan / 34 - 42	
Commentaires au compte de profits et pertes / 43	
Informations sectorielles / 44 - 50	
Annexes aux comptes annuels / 51 - 52	

## Les chiffres-clés de 2015

Bâtiments assurés

**48'723**

48'324

Capitaux assurés

**52'861'262'399**

51'853'543'619

Primes encaissées

**36'525'822**

35'787'221

Taux de prime moyen

**0.690%**

0.690%

Sinistres feu

**183**

265

Sinistres éléments naturels

**434**

609

Dommages feu

**3'338'488.-**

7'868'711.-

Dommages éléments naturels

**1'603'378.-**

2'921'914.-

Dommages totaux

**4'941'865.90**

10'790'625.-

Dommages (en % du capital assuré)

**0.093 o/oo**

0.208 o/oo

Fonds de réserve

**162'318'674.-**

150'535'750.-

Réserves (en % du capital assuré)

**3.07 o/oo**

2.90 o/oo

■ 2015  
■ 2014



## Grandes lignes 2015

Les années se suivent, mais ne se ressemblent pas! 2013, record tant sur le front du feu que des éléments naturels (près de 42 millions de francs d'indemnités versées), 2014, dans la moyenne, 2015, incendies peu nombreux et ciel clément. Au final, l'exercice écoulé se solde par des sinistres qui sont de plus de 60% inférieurs à la moyenne des dernières années. Ce résultat couplé avec une performance honorable du placement des capitaux permet de clôturer un exercice très satisfaisant pour l'ECAP.

Avant même de connaître ce bilan annuel, l'ECAP avait lancé une réflexion d'envergure sur la sinistralité des bâtiments du canton. Partant de la fréquence d'occurrence des sinistres et de l'ampleur des dommages couplés avec le type de construction et l'usage des immeubles, l'étude visait à garantir à chaque catégorie de propriétaires des primes correspondant au niveau de risque qu'elle génère, tout en assurant à l'Etablissement des réserves suffisantes pour répondre à l'évolution de l'environnement et du parc immobilier. C'est ainsi qu'une diminution moyenne des primes de 3.7% a pu être consentie. Compte tenu du résultat prévisible de 2015, cette réduction a déjà été appliquée à la facturation 2016, intervenue au mois de décembre.

Annoncées depuis quelques années, entérinées en automne 2014, les nouvelles normes suisses de protection incendie, dites prescriptions AEAI, du nom de l'instance faîtière des Etablissements cantonaux d'assurance, sont entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elles tendent globalement à alléger les exigences pour les habitations individuelles et les petits immeubles et instaurent parallèlement un suivi accru des mesures de prévention dans les bâtiments importants. De nombreuses formations ont été dispensées, en particulier pour les commissions de police du feu des communes. L'accompagnement attendu de la part des experts préventionnistes de l'ECAP reste important, tant pour les partenaires privés que pour les collectivités publiques.

La Loi sur la Prévention, la Défense contre les Incendies et les Éléments Naturels ainsi que les Secours, entrée en vigueur en 2013 continue de modifier le paysage de la défense incendie du canton. Les 4 régions sont en passe de disposer de structures juridiques et opérationnelles, même si bien des mesures de rationalisation doivent encore être prises. L'ECAP intervient en soutien aux autorités communales et intercommunales, tant dans des processus financiers qu'organisationnels.

Le secteur Assurance a profité d'un exercice clément pour mettre en place des mesures tirées des enseignements de la grêle de 2013. Un groupe d'experts externes susceptibles d'intervenir lors de sinistres multiples ou de grande ampleur, dus aux éléments naturels, a été formé spécifiquement à l'évaluation de ce type de dommages. Ils peuvent intervenir en cas de besoin pour seconder les collaborateurs internes et assurer une prise en charge rapide des cas.

La performance des placements peut être qualifiée d'honorable compte tenu du contexte difficile des taux d'intérêt, de la baisse du SMI et d'incertitudes croissantes quant à la conjoncture internationale. Les options prises, de même que la diversification des risques, permettent de clôturer l'année avec un rendement de plus de 2%. Le bénéfice de l'exercice (11'782'924 francs) est, conformément aux normes RPC, intégralement versé au capital. Ce dernier est ainsi adapté à l'augmentation du patrimoine bâti assuré qui, en 2015, a à nouveau crû de près de 2%.

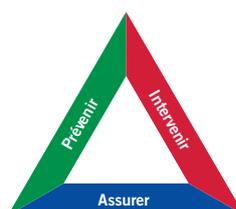
En conclusion, l'année 2015 aura permis à l'Etablissement cantonal de conforter son rôle dans le domaine de la défense incendie au service des collectivités et de poursuivre ses missions dans les secteurs de l'assurance et de la prévention.

Alain Ribaux

Président de la Chambre  
d'assurance immobilière

Jean-Michel Brunner

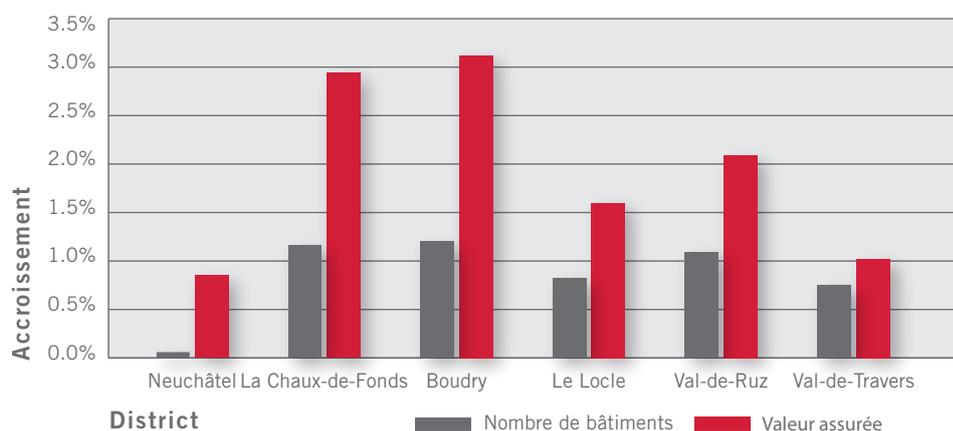
Directeur de l'ECAP



# Assurance

## Patrimoine bâti

En valeur, le patrimoine bâti cantonal a connu en 2015 la même progression qu'en 2014 soit 1.94%. Il se monte au 31 décembre de l'année écoulée à 52,86 milliards de francs pour 48'723 bâtiments soit 399 unités de plus qu'un an auparavant.

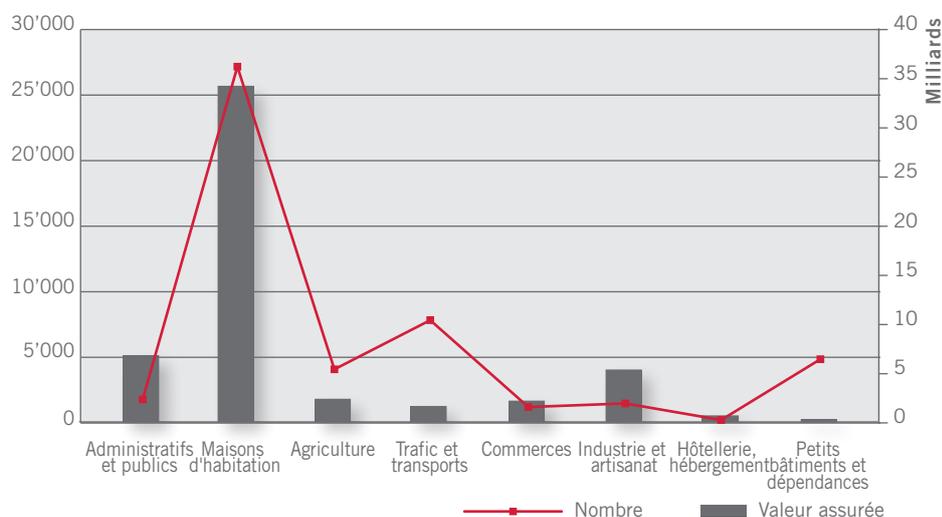


En pourcentage, tant de valeur que de bâtiments, le district de Boudry a connu la plus importante augmentation nette du canton, légèrement devant celui de la Chaux-de-Fonds et le Val-de-Ruz. Viennent ensuite Le Locle et le Val-de-Travers. Si le district de Neuchâtel ferme la marche, il est intéressant de constater qu'il ne compte que 9 bâtiments de plus qu'en 2014, mais a néanmoins accru son patrimoine bâti de 144.9 millions de francs. Cette hausse repose principalement sur les transformations, rénovations et améliorations. Les nouveaux immeubles y contribuent pour 123 millions, auxquels il convient de soustraire les démolitions (90 millions). Le solde est constitué de la revalorisation résultant des estimations périodiques.

### Types de construction et classes d'usage

Les tendances constatées durant les dernières années se confirment globalement en ce qui concerne les classes d'usage. Le tassement de la part des bâtiments agricoles s'est poursuivi en 2015 avec une baisse de 0.67% de valeur assurée pour 88 bâtiments de moins. Avec 5 bâtiments supplémentaires, la classe «hôtellerie, hébergement, restauration et divertissements» a augmenté de 23 millions de francs soit 3.96%.

### Bâtiments assurés par catégories d'usage



La répartition des bâtiments selon leur catégorie d'usage reste globalement la même au fil des exercices. Une comparaison des chiffres sur 10 ans fait apparaître quelques évolutions confirmant les tendances mises en exergue ces dernières années :

- Diminution du nombre d'immeubles à vocation agricole (-11.7%)
- Augmentation de la part des bâtiments d'habitation dans le capital assuré (63.9% en 2006, 64.55% en 2015)
- Diminution du nombre de bâtiments industriels (-7%), mais augmentation de leur valeur moyenne (2006: 2.43 mios, 2015: 3.55 mios)

En ce qui concerne la répartition par type de construction, les bâtiments massifs sont de loin majoritaires



Il convient de rappeler que la définition des types de construction est issue de la Loi sur l'assurance et la préservation des bâtiments (LAB). Les critères de classification concernent tant les structures verticales (murs et façades) et horizontales (niveaux intermédiaires), que la couverture du toit.

Au vu de la relative stabilité de l'indice des prix de la construction de l'espace Mittelland, la Chambre d'assurance immobilière a décidé de ne pas modifier l'indice ECAP, fixé à 110 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Sinistres

Si 2013 avait été la pire année, en francs constants, depuis plus de 40 ans, 2015 a battu le record inverse. Jamais en effet depuis 1980, les dommages cumulés dus aux incendies et aux éléments naturels n'ont été aussi faibles. L'année météorologique n'a pourtant pas été avare de phénomènes extrêmes. Le printemps a connu des précipitations record entraînant de fortes crues des lacs de Neuchâtel et Bienne.

L'été a été caniculaire, laissant craindre des départs de feu aux conséquences importantes. Au bout du compte, seuls quelques bâtiments ont souffert de légères inondations et les rares feux de broussailles auxquels les pompiers ont dû faire face, n'ont pas atteint de bâtiments. A l'heure du bilan, les dommages ont été de 7.5 fois inférieurs à ceux de 2013 et de près de moitié à ceux de 2014.

### Dommmages incendies

Depuis 1980, les dommages dus au feu n'ont jamais été aussi bas en francs constants. Sans correction de l'inflation, seul 1984 avait été inférieur. L'année 2015 est donc à marquer d'une pierre blanche.

183 sinistres, des indemnités prévues pour 3'338'488 francs, un seul sinistre qui dépasse les 300'000 francs de dommages. Dans un tel contexte, établir des statistiques sur les causes des sinistres n'a que peu de sens, les 7 principaux cas représentant les deux tiers des indemnités. Il n'en reste pas moins que les installations de chauffage (24 cas) et les défauts techniques d'appareils ou d'installations électriques (48 cas) sont à l'origine de la majorité des sinistres. Les négligences humaines, souvent en lien avec des casseroles oubliées, sont malheureusement aussi trop souvent source de dommages conséquents (19 cas).

## Assurance

Une analyse des sinistres en fonction de l'usage des bâtiments montre que ce sont parmi les bâtiments agricoles et les «petits bâtiments et dépendances» que la sinistralité est la plus forte, si l'on rapporte les dommages au capital assuré. En proportion de leur effectif dans le canton ce sont les bâtiments dédiés au tourisme et à l'hôtellerie qui ont connu le plus de sinistres (2 sur 220), mais les dommages constatés sont, cette année, négligeables. En 2015, c'est le district de la Chaux-de-Fonds qui a payé le plus lourd tribut au feu avec 62 sinistres pour 1'402'703 francs de dommages, soit 42% de l'ensemble du canton.

### Dommmages éléments naturels

Si l'on fait abstraction d'un sinistre important auquel le poids de la neige a contribué, mais sans en être la cause principale<sup>1</sup>, c'est une fois de plus la grêle qui a occasionné le plus de dégâts. Plus de 100 cas, 442'130 francs d'indemnités prévisibles, c'est légèrement supérieur aux dommages causés par le vent et la tempête.

Au début de mois de mai, les lacs de Bienne et Neuchâtel ont dépassé brièvement la cote d'apparition de dommages fixée par la loi à un niveau de 430,35m laissant prévoir des



dommages aux bâtiments situés à proximité des rives. Au final, moins de 20 sinistres pour des dommages inférieurs à 75'000 francs, le bilan de cet épisode de hautes eaux est heureusement resté modeste.

Près de la moitié des sinistres ont été enregistrés entre les mois de juin et d'août (48.1%), alors que les mois d'automne, de septembre à la fin de l'année, ont été extrêmement cléments. Le mois de décembre n'a vu aucun sinistre dû aux éléments naturels être déclaré à l'ECAP, ce qui est relativement peu commun.

## Primes

L'octroi systématique de rabais entre 2006 et 2013 et l'évolution de la sinistralité ont poussé la Chambre d'assurance immobilière et la direction de l'ECAP à entamer en 2014 une analyse de la structure et du niveau des primes. Les données de sinistralité des 25 dernières années, représentant plus de 40'000 sinistres, ont constitué la base statistique utilisée.

Les décisions tarifaires issues du rapport d'étude se résument en quelques points principaux:

- La prime de base, identique pour tous les assurés, passe de 27cts à 26cts par tranche de 1'000 francs de valeur assurée
- La prime de risque, fonction de l'affectation du bâtiment et de sa construction, baisse pour toutes les catégories à l'exception de celle des bâtiments non-massifs qui reste stable.
- Les facteurs de majoration de prime de risque ont été adaptés. La majoration pour absence d'eau d'extinction à moins de 200 mètres en particulier été supprimée, tant pour des raisons techniques que d'équité.
- La réduction maximum accordée sur la prime de risque passe de 35 à 30%.
- Une réduction de 20% est accordée aux entités disposant de sapeurs-pompiers d'entreprise (10% auparavant) ainsi qu'une réduction de 10% à celles ayant constitué un groupe d'intervention. Elles sont complémentaires aux 30% ci-dessus.
- Six catégories d'affectation, sur plus de 140, sont reclassées pouvant entraîner des modifications de primes au-delà de celles mentionnées ci-dessus, voire dans quelques cas des augmentations.

<sup>1</sup> pour lequel un montant a toutefois été provisionné par précaution



Il faut noter que la structure de prime retenue devrait permettre de continuer d'octroyer occasionnellement un rabais, si la sinistralité s'avère particulièrement basse durant un exercice.

## Estimations

Les conditions météorologiques clémentes ont permis de concentrer le travail des experts externes sur les estimations périodiques de valeur d'assurance. L'objectif budgétaire des 5'500 visites a été atteint, ce qui porte à 5'555 le nombre de bâtiments réestimés en 2015, si l'on prend en compte les ajustements de valeur réalisés en interne sur la base de justificatifs fournis par les propriétaires.

Un effort a été consenti afin de permettre aux experts sinistres internes d'également pouvoir être actifs dans les estimations. Cette recherche de polyvalence se poursuivra dans les années à venir.

## Réassurance

En 2015, la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) a fêté ses 20 ans. Fondée en 1995 à Lucerne, la CIREN a pour but de mieux couvrir les dommages extrêmes liés aux dangers naturels en mettant en commun les couvertures individuelles de réassurance et l'apport de moyens financiers de tous les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Concrètement, la CIREN est un pool de dommages auquel participe l'ensemble des établissements cantonaux d'assurance et l'UIR. Sans la CIREN, les établissements seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages majeurs excédant la protection de réassurance normale.

Tout comme l'établissement cantonal d'assurance est solidaire envers les victimes d'incendie, la CIREN a été créée dans une volonté de solidarité entre les cantons.

## Collaboration avec les assureurs privés (AP)

Au mois de septembre, l'ECAP a adhéré à l'accord sur la délimitation et les actions récursoires entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). Cet accord a pour but de fournir, dans le domaine des dommages éléments naturels, une règle simple et claire de délimitation des dommages aux causes concomitantes, qui surviennent en cas de crues et d'inondations:

- Les dommages dus à l'infiltration d'eau de surface de plain-pied sont pris en charge exclusivement par l'AEAI/les ECA.
- Les dommages dus à l'infiltration conjointe d'eau de surface et d'eau de l'intérieur de la terre au cours d'un événement lié à la même cause météorologique sont pris en charge exclusivement par l'AEAI/les ECA. Peu importe si les eaux qui arrivent à l'intérieur du bâtiment par les différents points d'entrée se mélangent ou pas.
- Les dommages dus uniquement à une infiltration d'eau de l'intérieur de la terre sont pris en charge exclusivement par l'ASA/les AP.
- Les dommages dus uniquement à un reflux d'une canalisation sont pris en charge exclusivement par l'ASA/les AP.

L'accord régit aussi les modalités de recours des ECA contre les assureurs RC privés en cas de dommages incendie aux bâtiments. Dans tous les cas, la valeur de l'indemnisation se base sur l'estimation du dommage de l'établissement cantonal d'assurance. Pour que soit appliquée la règle concernant les recours, il faut en outre que l'on soit en présence d'une imprudence attestée par des documents officiels (par ex. rapport d'enquête sur les causes de l'incendie).

L'objectif premier de cet accord est de simplifier le traitement des sinistres et accélérer l'indemnisation de l'assuré en cas de dégât d'eau.

# Prévention

## Prescriptions AEAI 2015

En 2014, le secteur Prévention de l'ECAP avait consenti de nombreux efforts pour anticiper l'entrée en vigueur de la nouvelle norme et des directives suisses de prévention incendie, élaborées par l'Association suisse des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sur mandat de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET). Afin d'informer au mieux quant à ces nouvelles bases légales, plusieurs séances d'information ont été menées auprès des représentants des autorités communales, des instances cantonales ainsi qu'auprès des architectes répertoriés dans le canton de Neuchâtel. En 2015 ces efforts ont été poursuivis, ils se sont concrétisés par de nombreuses journées de formation dispensées, en particulier, aux responsables des commissions de police du feu des communes. Comme toutes nouvelles dispositions, les prescriptions AEAI 2015 ont généré de multiples questions de la part de tous ceux qui sont appelés à les appliquer au quotidien. Les experts préventionnistes ont, dans ce cadre, été extrêmement sollicités tout au long de l'année.

Un des sujets ayant donné lieu à des interrogations fréquentes, tant de la part des communes que des particuliers, est l'obligation, ou non, d'équiper son bâtiment d'un extincteur. Des directives ont été émises afin de clarifier les obligations légales et les recommandations en matière de sécurité.

Le bilan après 12 mois de mise en œuvre des prescriptions 2015 est globalement positif, tout en reconnaissant que plusieurs dispositions ne sont pas encore entrées dans les mœurs et devront faire l'objet d'un suivi attentif. Il s'agit en particulier de l'assurance qualité exigée des concepteurs et des propriétaires de bâtiments. Ce nouveau principe instauré vise à garantir un suivi des mesures de prévention constructives, techniques et organisationnelles, durant toute la vie du bâtiment. Des dispositions transitoires quant à la formation des concepteurs et autres constructeurs courent dès lors jusqu'en 2019.

## Commissions de police du feu

En 2015, les commissions de police du feu des communes neuchâteloises ont été particulièrement demandeuses d'informations et de soutien en raison de l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions. Outre les visites conjointes, notamment pour des bâtiments importants ou complexes, ainsi que l'appui dans le traitement de cas particuliers, de nombreuses questions quant à l'interprétation et l'application des nouvelles prescriptions ont dû être prises en charge par les experts de l'ECAP.

Les 256 commissaires ont effectué 6'186 visites de bâtiments soit 12.7% du parc immobilier cantonal. Cette moyenne cache, comme par le passé, des disparités régionales importantes. Les vallées ont en effet plus de peine à garantir un taux de visite conforme aux dispositions de la LPDIENS que les deux districts des Montagnes, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, qui arrivent à respectivement 21.0% et 16.5%

Les 3 assemblées annuelles des commissions de police du feu (Montagnes, Vallées et Littoral) se sont déroulées entre le 29 octobre et le 5 novembre, respectivement à la Chaux-de-Fonds, à Couvet et à Cornaux. Elles ont permis de sensibiliser les commissaires à divers sujets de prévention, tels que notamment l'accessibilité des bâtiments aux sapeurs-pompiers, les directives relatives aux garages souterrains ou l'évolution du logiciel Polfeu, mis à disposition par l'ECAP. Un exposé de Mme Coralie Geiser, inspectrice à la police de sûreté, a permis de mieux comprendre le rôle de la police scientifique dans l'élucidation des causes des sinistres.

## Prévention contre les éléments naturels

Si l'on constate ces dernières années une baisse des dommages dus au feu, la tendance est inverse pour les sinistres causés par les éléments naturels. La prévention en la matière est encore très peu développée dans notre canton en ce qui concerne la protection des bâtiments. Le 10 septembre 2015, une séance a réuni l'ensemble des services et partenaires



cantonaux impliqués dans cette problématique, en présence de M. le Conseiller d'Etat Laurent Favre. L'objectif est de définir quel doit être le rôle de l'Etablissement en complément des tâches assumées par l'Etat ou d'autres intervenants. Les discussions initiées à cette occasion doivent aboutir à la conception d'une stratégie de l'ECAP en la matière, dans l'optique d'une coordination intra- et intercantonale.

## Prévention dans les écoles

Au vu du succès rencontré, la campagne de prévention à l'intention des élèves de 7<sup>e</sup> Harmos initiée en 2013 s'est poursuivie en 2015. De 74 classes ayant exprimé leur intérêt à bénéficier de cette information de sensibilisation il y a trois ans, ce nombre a passé à 81 classes pour 1499 élèves lors de l'édition de 2015. Les leçons de 45 minutes animées par un préventionniste et un pompier sont axées, d'une part, sur les comportements à adopter dans la vie quotidienne et en particulier dans leur entourage familial et, d'autre part, sur l'acquisition de bons réflexes en cas de feu (comment réagir et qui alarmer). Un concours, pour les classes dont l'enseignant le souhaite, permet la réalisation de travaux de groupes sur le thème de la prévention incendie. Les meilleurs travaux sont primés et les élèves des classes gagnantes, outre une participation financière à leur course d'école, ont la possibilité de visiter une caserne des SIS à l'occasion de la remise du 1<sup>er</sup> prix.



## Permis de construire

Pour mémoire, le contrôle des demandes de permis de construire sous l'angle de la prévention contre les incendies et, dans une moindre mesure, contre les dangers dus aux éléments naturels est une tâche dévolue à l'ECAP pour l'ensemble des communes neuchâteloises, pour lesquelles un préavis est délivré. Les villes de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds font cependant exception, puisqu'elles gèrent leurs dossiers de façon autonome.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2014, le Conseil d'Etat a mis en production un nouveau logiciel nommé SATAC 2 permettant à tous les intervenants du processus de traitement des permis de construire d'examiner le dossier simultanément. Ce nouvel outil permettra de réduire progressivement le temps de traitement des dossiers. Sa mise en oeuvre nécessite cepen-

## Prévention

dant une phase transitoire pendant laquelle le recours aux dossiers papier reste indispensable, notamment dans les cas complexes de grands bâtiments.

Type de mesure	Subventions versées (CHF)	Nombre de mesures
Cloisonnement	386'715	126
Détection et asservissement	119'735	17
Formation	97'274	31
Hydrants et adductions d'eau	216'646	67
Évacuation et voies de fuites	44'266	15
Protection contre la foudre	56'983	14
Moyens d'extinction	33'095	4
Éléments naturels	8'799	2
Divers	11'353	20
<b>Total</b>	<b>974'866</b>	<b>296</b>

## Subventions

Le règlement de subventions de l'ECAP relatif à la prévention, élaboré en 2014, prévoit qu'outre les mesures de protection contre le feu, la prévention contre les éléments naturels peut être soutenue. Cette problématique est relativement nouvelle pour l'Etablissement qui ne dispose que de compétences limitées en la matière. Les montants versés à ce titre en 2015 sont encore anecdotiques, mais l'évolution de la sinistralité montre que ce domaine est appelé à se développer dans les années à venir.

Globalement, les chiffres 2015 font apparaître une légère baisse des montants versés (-4.3%), mais une hausse du nombre de dossiers soutenus (+4.2%). L'augmentation est particulièrement significative en ce qui concerne les formations au maniement d'extincteurs organisées par les institutions et les entreprises.

Pour mémoire, ne sont subventionnables que les mesures qui ne sont pas exigées dans le cadre d'un permis de construire. Les propriétaires qui souhaitent bénéficier de subventions doivent en faire la demande préalablement à tous travaux.





## Intervention

Tant sur les plans politique qu'organisationnel, les mutations en cours modifient les modes de fonctionnement.

### Constitution des régions

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est la date fixée par le Conseil d'Etat pour le début du fonctionnement financier et administratif des 4 régions. Si la formalisation des structures est variable, toutes sont à même de répondre à ce délai. Dès que l'avancement de l'organisation de la région le permet, l'ECAP prépare une convention régissant les relations de la région avec l'Etablissement. Ce document précise les modalités spécifiques de subventionnement spécifique et règle les conditions de mise à disposition des véhicules et matériels lourds. Il sert également d'outil de planification financière et opérationnelle pour leur renouvellement.

A la fin 2015, seule la région Val-de-Ruz avait finalisé l'accord. Les autres régions suivront en 2016 et des conventions similaires seront soumises aux SIS.

### Costradis

C'est sous cet acronyme qu'a été constituée la commission stratégique de la défense incendie et des secours prévue par la loi. Elle s'est réunie sous la présidence de l'ECAP à trois reprises en 2015. Outre l'inspecteur cantonal et le responsable de la défense incendie de l'Etablissement, cette commission rassemble deux représentants des régions avec un SIS (Mme M. Lanthemann et M. P. Sandoz pour le Littoral, MM. J.-C. Legrix et M. Dubois pour les Montagnes) et un représentant pour les autres régions (M. F. Cuche pour Val-de-Ruz et M. T. Michel pour Val-de-Travers). Le SSCM est associé avec voix consultative. La commission s'est penchée sur divers sujets, tels que le budget des missions de secours, l'uniformisation de l'usage des grades ou encore le coût des renforts interrégionaux.

### Commission de coordination

Elle s'est réunie sous la présidence de l'ECAP à deux reprises en 2015. Présidée par l'inspecteur cantonal, cette commission rassemble le responsable de la défense incendie de l'Etablissement, M. Thierry Droxler, le commandant des missions de secours, le major Thierry König, le commandant du Littoral, le major Jacques Corthésy, l'adjoint du commandant de la région des Montagnes, le capitaine Joël Tobler, le commandant de la région Val-de-Travers, le major Patrick Piaget, le commandant de la région Val-de-Ruz, le major Patrick Vuilleumier, le chef des volontaires du Littoral, le capitaine Yanis Callandret, le chef ad-interim des sapeurs-pompiers volontaires des Montagnes, le capitaine Yvan Gonin.

La commission a travaillé sur différents dossiers et a planifié et priorisé les différents travaux à entreprendre à moyen terme.

### Commission d'instruction

Elle s'est réunie sous la présidence de l'inspecteur cantonal à une reprise en 2015. Cette commission rassemble le responsable du centre de formation de Couvet, Lucien Dottori, le responsable d'instruction du SIS Neuchâtel, le premier-lieutenant Stéphane Cosandier, le responsable d'instruction ad interim des pompiers volontaires du Littoral, major Sébastien Domon, le responsable d'instruction du SIS de La Chaux-de-Fonds, le premier-lieutenant Jean-Jacques Flury, le responsable d'instruction ad interim des sapeurs-pompiers volontaires des Montagnes, le premier-lieutenant Sylvain Jocallaz, le responsable d'instruction du Val-de-Travers, le capitaine Xavier Lhorme et le responsable d'instruction du Val-de-Ruz, le lieutenant Stéphane Rothen.

Cette commission a travaillé principalement sur la révision de la formation de base des sapeurs-pompiers volontaires.



## Standards de sécurité

La volonté politique relative à la sécurité de la population en matière de défense contre les incendies et les éléments naturels se traduit par des objectifs fixés aux forces d'intervention en matière de délais et de moyens engagés. Ces objectifs, appelés standards de sécurité, déterminent l'organisation spatiale de la région de défense ainsi que les dotations de chaque point de départ (DPS pour détachement de premier secours). Sur la base d'analyses de risques, l'ECAP a élaboré les projets de standards de sécurité pour la lutte contre le feu ainsi que pour les missions de secours (secours routier, défense chimique et hydrocarbures et intervention en milieu périlleux). Ces standards ont fait l'objet de deux arrêtés du Conseil d'Etat au mois de février.

## Contrat de prestations avec l'Etat

En discussion depuis l'adoption de la LPDIENS, le contrat de prestations entre l'ECAP et l'Etat a été finalisé au mois de décembre. En complément des dispositions d'application de la loi, il précise les tâches et responsabilités de l'ECAP en regard de dossiers tels que les missions de secours, les contrats avec des autorités tierces telles que l'office fédéral des routes (OFROU) ou le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour le domaine ferroviaire.

La signature de ce contrat permettra également à l'ECAP de clarifier ses relations avec le commandement unique des missions de secours (CMS), constitué des SIS de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. La liste des missions qui sont attribuées à ce commandement et leurs conditions de réalisation seront formalisées au début de l'année 2016.

## Groupes d'intervention en entreprise

Afin de combler le vide existant entre les entreprises disposant de sapeurs-pompiers (6 corps dans le canton) et celles qui forment leur personnel au maniement d'extincteurs, le secteur intervention de l'ECAP a mis en place un concept de groupe d'intervention en entreprise (GIE). L'objectif est de pouvoir intervenir dès le départ du sinistre avec des petits moyens (extincteurs, dévidoirs incendie, etc.), de garantir la sécurité du personnel, de gérer une évacuation et d'orienter les sapeurs-pompiers lors de leur arrivée dans les locaux. Cette initiative a rencontré un franc succès avec plus d'une douzaine d'entreprises et d'institutions ayant déjà adhéré au concept et presque autant souhaitant le faire prochainement. Plus de 60 collaborateurs ont suivi les cours organisés en avril et octobre 2015 au centre de formation de Couvet, prouvant que le partenariat est bénéfique tant pour l'Etablissement que pour les entreprises.

## Centrale neuchâteloise d'urgence

L'ECAP a participé dès le départ au comité de pilotage nommé par le Conseil d'Etat visant à mettre en place des centrales neuchâteloises d'urgence efficaces et performantes. Si l'établissement n'a été que marginalement impliqué dans le projet de centrale sanitaire 144, il s'est retrouvé en première ligne lorsque la question du 118 a été abordée. En effet, les prestations de la centrale qui doit alarmer et engager les sapeurs-pompiers du canton sont un élément déterminant du service offert à la population et de son coût. L'ECAP se doit donc d'être le garant de leur qualité.

Dès le mois d'août, la direction de l'établissement a été mandatée par la Chambre d'assurance immobilière pour élaborer un rapport en deux volets. Il s'agissait, d'une part, d'évaluer la faisabilité d'une centrale d'alarme et d'engagement, dans les locaux du SIS de Neuchâtel, sous l'égide de l'ECAP et, d'autre part, de déterminer les conditions posées à une collaboration avec la police neuchâteloise pour l'exploitation d'une centrale dans leurs locaux.

## Intervention

Cette étude a constitué l'un des éléments qui ont incité le Conseil d'Etat à confier à la police la responsabilité de la mise en place de la nouvelle centrale 118 en étroite partenariat avec l'ECAP. La décision du Conseil d'Etat, communiquée aux intéressés le 15 décembre, a immédiatement déclenché la mise en place de plusieurs groupes de travail thématiques (gouvernance, technique, personnel, etc.). Leur objectif est de garantir la mise en service de la nouvelle centrale au 1<sup>er</sup> juillet 2017 dans les locaux de la police neuchâteloise en offrant une qualité de service répondant aux exigences de l'ensemble des sapeurs-pompiers du canton et de l'ECAP.

## Le centre de formation de Couvet

Les activités se sont poursuivies à Couvet avec la même dynamique que depuis la reprise du centre par l'ECAP en 2013. La formation des sapeurs-pompiers neuchâtelois, organisée en collaboration avec les régions, a connu une légère augmentation de fréquentation. Les cours dispensés entre les salles de classe et la piste d'exercice ont totalisé plus de 1'340 jours/homme (voir tableau ci-dessous) en augmentation de plus de 20%.

Le centre a également accueilli une session de formation d'instructeurs fédéraux organisée sous l'égide de la Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers qui a réuni 28 participants et 10 formateurs issus des sept cantons latins.

Pour la première fois, une mesure de la satisfaction des participants a été effectuée de manière systématique autour de trois thèmes: l'opinion globale, l'enseignement technique (pratique et théorique) et l'organisation. Si plus de 90% des sondés se déclarent totalement ou partiellement satisfaits, les remarques et suggestions reçues vont permettre d'envisager des voies d'amélioration ou d'évolution pour les années à venir.



Filière / Discipline	Nb de jours de cours	Nb de personnes formées	Nb total de participants	Nb total de formateurs	Participants jours/homme
Formation continue des formateurs	15.5	36	113	20	95
Formation continue des sapeurs-pompiers	1	34	34	7	17
Ecole du feu	5	63	63	10	63
Formation de base	22	210	432	71	805
Formation de base pour entreprises	2	65	65	14	65
Formation des cadres	6	69	76	15	150
Formation technique cantonale	11	50	66	35	144
Sélection des candidats instructeurs	1.5	2	5	7	3.5
CSSP cours de base	6	-	0	0	0
<b>Total ou moyenne centre de formation</b>	<b>70</b>	<b>418<sup>2</sup></b>	<b>854</b>	<b>179</b>	<b>1342.5</b>

<sup>2</sup> Certains sapeurs-pompiers ont suivi plusieurs cours



## Régions et détachements de premier secours

La constitution administrative des régions est, du moins quant à ses principes, terminée. L'avancement de leur organisation opérationnelle est variable en fonction de l'importance des mutations envisagée. La carte ci-dessous présente, au 31 décembre 2015, la localisation des différents détachements de premiers secours (DPS) et leur catégorie.



Suite à la mise en place des nouvelles structures, le commandement des régions est assumé comme suit:

### Région Littoral

Commandant de région	maj. Jacques Corthésy
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Yanis Callandret

### Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

### Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. Patrick Vuilleumier
----------------------	--------------------------

### Région Montagnes

Commandant de région	maj. Thierry König
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Laurent Marguet

# Administration/Finances

## Assemblée des instances

Les assemblées annuelles des instances faïtières des établissements cantonaux d'assurance se déroulent à tour de rôle dans chacun des 18 cantons membres. Les 25 et 26 juin 2015, c'est l'ECAP qui a eu l'honneur d'accueillir les représentants des directions et des conseils d'administration des ECA helvétiques ainsi que plusieurs hôtes étrangers délégués par des institutions partenaires d'Autriche, d'Allemagne et de France, notamment.



A l'issue de la partie formelle qui s'est déroulée dans les locaux du domaine de Montmirail à La Tène, les hôtes de l'ECAP ont eu l'occasion de monter aux Mines d'asphalte de la Presta pour y assister à une distillation d'absinthe et y déguster le fameux jambon après une brève visite des lieux.

Le vendredi a été consacré à des rencontres plus informelles dans le cadre d'une visite de la vieille ville de Neuchâtel sous un soleil radieux, laissant un excellent souvenir de la région aux quelques 150 participants à cet événement.

## Présentation des comptes

L'adoption de la norme comptable Swiss-GAAP par l'ECAP a conduit à une transparence accrue des résultats comptables, notamment en raison de l'absence de réserves latentes et de l'application de règles strictes relatives aux réserves et provisions. En vigueur depuis maintenant trois ans, ces normes ont induit une plus grande variabilité des résultats qui traduisent directement la sinistralité de l'exercice et les performances des placements.

## Organe de révision

Conformément au règlement de la Chambre qui prévoit une durée de mandat de 4 ans, un appel d'offre a été lancé au début de l'année pour désigner un nouvel organe de révision appelé à succéder à la Fiduciaire Brunner et associés. Au terme de ce processus, c'est la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA qui a été élue par la Chambre lors de sa séance du mois d'avril.

## Placements immobiliers

Au vu de la volatilité des marchés financiers, la Chambre d'assurance immobilière a décidé de modifier l'allocation stratégique des placements de l'Etablissement. Une part plus importante des montants investis pourra être consacrée à de l'immobilier direct. Outre les projets en cours dans le cadre des plans spéciaux «Le Corbusier» à La Chaux-de-Fonds et «Basse-Ville» à Boudry, l'ECAP a acquis deux immeubles dans le quartier des Cadolles à Neuchâtel. Ces bâtiments sont destinés à accueillir les services informatiques de l'Etat, d'une part, et de la Ville de Neuchâtel, d'autre part.

## Informatique

La création d'un poste de coordinateur informatique a permis à l'Etablissement de gagner de l'indépendance et de la crédibilité vis-à-vis de ses nombreux partenaires externes. Ceux-ci disposent dorénavant d'un interlocuteur à même d'assurer une interface avec les utilisateurs des divers logiciels. Cette nouvelle organisation a facilité l'adaptation aux évolutions en cours au sein de l'Etablissement cantonal vaudois, fournisseur du progiciel de gestion de l'assurance utilisé à l'ECAP et qui souhaite à l'avenir s'orienter vers un autre système.



# ECAP

## Chambre d'assurance immobilière

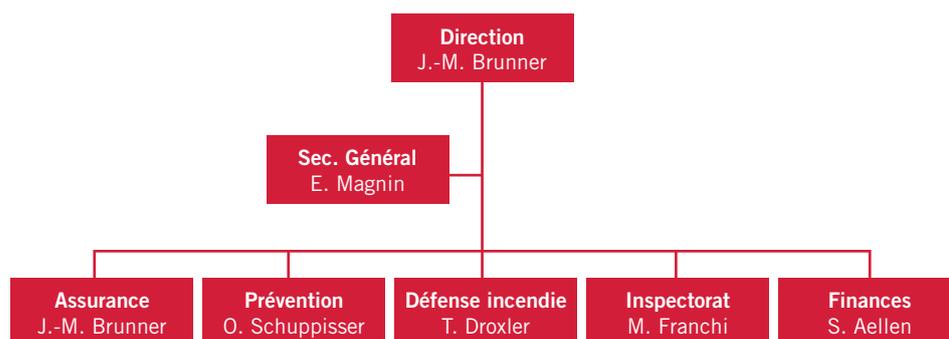
Au 31 décembre 2015, la Chambre d'assurance immobilière est composée comme suit :

**Président:** M. Alain Ribaux, conseiller d'État, Neuchâtel

**Vice-président:** Francis Monnier, agriculteur, Dombresson

**Membres:** Violaine Blétry-de Montmollin, économiste, Neuchâtel  
Pierre Hirschy, anc. conseiller d'État, La Sagne  
Laurent Memminger, anc. directeur de l'ECAP, Neuchâtel  
Florence Perrin-Marti, anc. conseillère communale, Le Locle  
David Racheter, dessinateur en chauffage et ventilation, St-Sulpice

## Organisation et collaborateurs



Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la responsabilité du secteur assurance assumée ad interim par le directeur est reprise par M. Pascal Eschmann.

# ECAP

## Direction et Administration

Directeur(*)	Jean-Michel Brunner
Secrétaire général(*)	Eric Magnin
Coordinateur informatique	Patrice Huguenin-Dézot
Assistante de direction	Doris Ronsse
Secrétaire-réceptionniste	Ruth Desaulles
Secrétaire Couvet	Stéphanie Delay
Apprenti (3 <sup>e</sup> année)	Roderick Ullmann
Apprentie (1 <sup>ère</sup> année)	Noémie Giorgis

## Service des Finances

Responsable financier(*)	Stéphane Aellen
Comptable	Dora Grossu
Aides-comptables	Riccarda Richard Jenny Stauffer

## Secteur Assurance

Responsable(*)	Vacant
Experts	Véronique Rebstein, responsable des estimations Massimo Vitalba, responsable des sinistres Charlotte Nicolet Cédric Richard
Gestionnaires des sinistres	Pierre-André Currit Brigitte Louis
Gestionnaires de dossiers	Dominique Bärtschi Catherine Fehlmann Débora Zini Mickaël Leuba (+ webmaster) Daniel Guyot (+ correspondant informatique)

## Secteur Prévention

Responsable(*)	Olivier Schuppisser
Experts	Claude Broggi Pierre-Yves Egli Maurice Rion Raymond Vautravers
Secrétaires	Maryse Lebas Isabelle Lebet

(\*) Membres du comité de direction





### Secteur Intervention

Responsable Défense incendie  
Logistique

Thierry Droxler  
Jean-Michel Mollier,  
Jean-Pierre Oppliger  
Denis Droël

Inspecteur cantonal(\*)  
Formation

Maxime Franchi  
Lucien Dottori  
Bertrand Spiller

### Organe de révision

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA

(\*) Membres du comité de direction

## Experts externes

<b>Cédric Aklin</b>	architecte, Neuchâtel
<b>Thierry Bieler</b>	technicien du bâtiment, Bevaix
<b>Géraldine Chapatte</b>	dessinatrice en bâtiment, Les Bois
<b>Denis Cherbuin</b>	technicien du bâtiment, Môtiers
<b>Roger-Claude Choffat</b>	architecte, Fleurier
<b>Karin Davies</b>	dessinatrice en bâtiment, La Chaux-de-Fonds
<b>Olivier De Bosset</b>	architecte, Neuchâtel
<b>Fabienne Denoréaz Paul</b>	architecte, Neuchâtel
<b>André Escobar</b>	architecte, Lausanne
<b>Christophe Farine</b>	dessinateur-architecte, Valangin
<b>Steve Hadorn</b>	dessinateur en bâtiment, Coffrane
<b>Florence Hippenmeyer</b>	architecte, Neuchâtel
<b>Jacques Kaiser</b>	dessinateur en bâtiment, Chézard
<b>Bernard Klaye</b>	architecte, Le Locle
<b>Olivier Kohli</b>	dessinateur-architecte, Le Pâquier
<b>Philippe Langel</b>	architecte, La Chaux-de-Fonds
<b>Marcel Longhi</b>	dessinateur-architecte, Neuchâtel
<b>Jean-Marie Meroni</b>	ingénieur civil, Le Locle
<b>Vincent Mortilla</b>	dessinateur en bâtiment, Les Hauts-Geneveys
<b>Chantal Prémat Allanfranchini</b>	architecte, Neuchâtel
<b>Jean-François Rumley</b>	anc. resp. assurance ECAP, Bevaix
<b>Christophe Saudan</b>	dessinateur-architecte, Les Gen./s Coffrane
<b>Bertrand Sigg</b>	architecte, Saint-Aubin
<b>Frédéric Soguel</b>	technicien du bâtiment, Neuchâtel
<b>Pascal Tharin</b>	architecte, Cernier

# Finances

## Résultats généraux

La sinistralité exceptionnellement basse se reflète bien évidemment de manière très directe sur le résultat technique du secteur Assurance et au final sur le bénéfice net de l'exercice. La stratégie de placement adoptée a également permis de dégager une performance positive. L'addition de ces deux facteurs permet de clôturer l'exercice avec un bénéfice net de 11.783 millions de francs. Cette année encore, il faut rappeler que ce résultat n'est pas diminué par la constitution de réserves ou de provisions, outre celles ayant un caractère légalement ou réglementairement obligatoire.

Selon ce principe, les comptes de l'Etablissement ne comportent plus de réserves latentes et en particulier de sous-estimations d'actifs.

Le secteur Prévention a versé des subventions nettement supérieures à l'exercice précédent en matière d'adduction d'eau (+174%) et de formation au maniement d'extincteurs (+189%). Par contre les soutiens à des mesures constructives ou techniques ont diminué (-28%). De façon globale, les charges de la prévention se sont maintenues au niveau de 2014 et les produits ont légèrement augmenté en proportion du capital assuré.

Dans le secteur Intervention, le nouveau régime de subventions a été appliqué aux quatre régions de défense et de secours entraînant des charges supérieures d'environ 170'000 francs, même si aucune subvention pour de nouveaux véhicules n'a été accordée. Une action d'envergure visant à coordonner les achats des véhicules des régions est en cours. Elle devrait permettre de standardiser les moyens et permettre des économies grâce à des commandes groupées. Cette politique entraînera par contre une concentration des charges sur les années 2016 et surtout 2017. Le solde positif du chapitre intervention, porté en réserve, permettra d'assumer ces frais.

Malgré un contexte difficile, le rendement moyen des capitaux a atteint 2.74%. Compte tenu d'une stratégie prudente, ce résultat peut être considéré comme très satisfaisant, à plus forte raison si l'on considère que certaines liquidités ont été soumises à des intérêts négatifs. Les actions et les obligations ayant peu contribué à la performance, ce sont les placements immobiliers, directs et indirects, qui se sont avérés les plus profitables. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que de lourds travaux d'entretien ont été consentis sur plusieurs immeubles, remplacement de chauffage ou d'ascenseurs, notamment.

La nouvelle allocation stratégique des placements qui privilégie l'immobilier et réduit la part des obligations a conduit à compléter la réserve de fluctuation de valeur.

Les annexes aux comptes fournissent des informations détaillées sur le résultat financier et ses différentes composantes.

Un montant de 1'100'000 francs a été passé en charge hors exploitation pour la participation de l'ECAP au financement de la centrale d'alarme et d'engagement de sapeurs-pompiers suite à la décision du Conseil d'Etat du mois de décembre 2015.

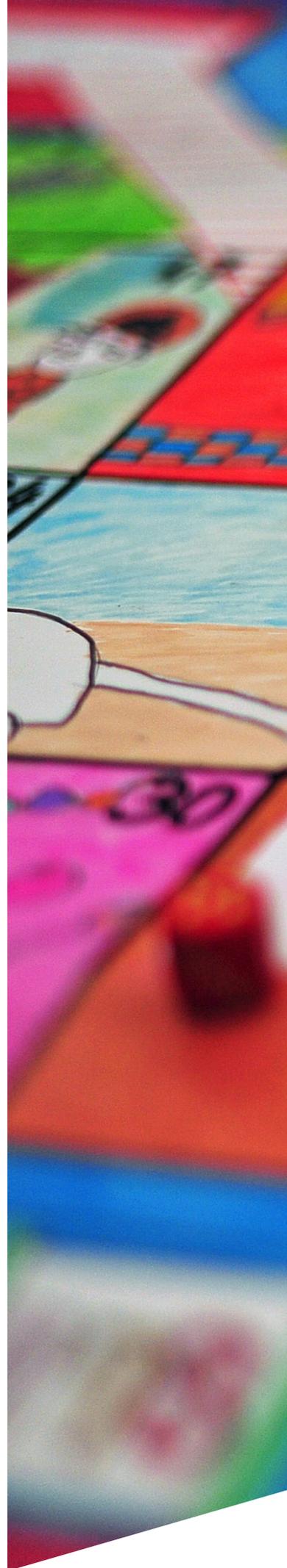
## Révision et approbation des comptes

Compte tenu du changement d'organe de révision, le pré-audit comptable effectué au mois de novembre a revêtu une importance particulière. Il a permis à la nouvelle fiduciaire de se familiariser avec les spécificités de l'Etablissement.

L'audit comptable proprement dit a eu lieu durant la semaine du 14 au 18 mars 2016.

La révision a conclu à la conformité des comptes tant à la loi suisse qu'à la loi cantonale sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB). Elle a également constaté l'existence d'un système de contrôle interne au sens de la norme d'audit suisse 890 ainsi que le respect des exigences de la recommandation spécifique à la présentation des comptes des assureurs incendie et assureurs maladie (RPC 41).

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 13 avril 2016.





# Rapport de révision



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

1

## Rapport de l'organe de révision à la Chambre d'assurance immobilière de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), Neuchâtel

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, conformément à l'art. 10 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 et à l'art. 6 de son règlement d'exécution du 1<sup>er</sup> décembre 2003, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015. Les comptes de l'exercice précédent ont été révisés par un autre organe de révision. Dans son rapport du 20 avril 2015, ce dernier a exprimé une opinion sans réserve.

#### *Responsabilité de la Chambre d'assurance immobilière*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe à la Chambre d'assurance immobilière. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la Chambre d'assurance immobilière est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments.

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON-LES-BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENÈVE

Rue du Temple-Neuf 4  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Avenue Léopold-Robert 117  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève

   **SWISCO.ch**



Fiduciaire  
Muller Christe & Associés

T + 41 (0)32 722 19 19  
F + 41 (0)32 722 19 20  
info@fidmc.ch  
www.fidmc.ch

2

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément au mandat qui nous a été confié et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 13 avril 2016  
SCH/sco

FIDUCIAIRE  
MULLER CHRISTE & ASSOCIÉS SA

  
David Marchand  
expert-réviseur agréé

  
Sébastien Charpié  
expert-réviseur agréé  
(réviseur responsable)

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres, annexe)

Fiduciaire Muller Christe & Associés SA  
NEUCHÂTEL / YVERDON LES BAINS / LA CHAUX-DE-FONDS / GENEVE

Rue du Temple-Neuf 4  
2000 Neuchâtel

Rue de la Plaine 9-11  
1400 Yverdon-les-Bains

Avenue Léopold-Robert 117  
2300 La Chaux-de-Fonds

Rue de l'Université 4  
1205 Genève

 SWISCO.ch

# Bilan

Chiffres en milliers de francs

	Explications	31.12. 2015	31.12. 2014	Variation
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Placements de capitaux	1	239'251	220'372	18'879
Participations	2	7'749	7'727	22
Immobilisations incorporelles	3	11	17	-6
Immobilisations corporelles	3	2'429	2'520	-91
<b>Total Actifs immobilisés</b>		<b>249'440</b>	<b>230'636</b>	<b>18'804</b>
<b>Actifs circulants</b>				
Actifs de régularisation	4	3'020	5'055	-2'035
Créances	5	1'162	2'208	-1'046
Liquidités		28'843	28'711	132
<b>Total Actifs circulants</b>		<b>33'024</b>	<b>35'974</b>	<b>-2'950</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>282'464</b>	<b>266'610</b>	<b>15'854</b>

## PASSIF

### Capitaux propres

Réserves provenant des bénéfices accumulés		150'536	133'885	16'651
Résultat net de l'exercice		11'783	16'651	-4'868
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>162'319</b>	<b>150'536</b>	<b>11'783</b>

### Capitaux étrangers

Provisions techniques d'assurance	6	10'273	16'381	-6'108
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	38'462	38'014	448
Provisions non techniques	8	32'921	27'515	5'406
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	29'543	22'978	6'565
Passifs de régularisation	10	3'880	5'917	-2'036
Dettes	11	5'067	5'270	-203
<b>Total Capitaux étrangers</b>		<b>120'146</b>	<b>116'074</b>	<b>4'071</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>282'464</b>	<b>266'610</b>	<b>15'854</b>

## Comptes de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs	Explications	2015 01.01 – 31.12	2014 01.01 – 31.12	Variation
		27'147	26'565	583
	12	-3'566	-4'264	698
<b>Primes acquises pour propre compte</b>		<b>23'581</b>	<b>22'300</b>	<b>1'281</b>
	13	-4'984	-10'113	5'129
	14	-426	127	-553
	15	-4'448	-4'130	-318
		44	60	-16
		0	0	0
<b>Résultat technique</b>	16	<b>13'769</b>	<b>8'246</b>	<b>5'523</b>
		4'173	4'096	77
		-2'731	-2'721	-11
		-1'442	-1'375	-66
<b>Résultat pour la prévention des dommages</b>	17	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		7'225	6'481	744
		-4'860	-4'503	-358
		-2'364	-1'978	-386
<b>Résultat pour la lutte contre les dommages</b>	18	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		3'115	2'412	703
		-2'549	-2'407	-142
		-566	-5	-561
<b>Résultat pour les missions de secours</b>	19	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	20	12'342	14'774	-2'432
	21	-6'670	-5'541	-1'129
<b>Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	22	<b>5'672</b>	<b>9'233</b>	<b>-3'561</b>
	23	-6'565	-827	-5'738
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>-893</b>	<b>8'405</b>	<b>-9'298</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>12'875</b>	<b>16'651</b>	<b>-3'776</b>
<b>Résultat hors exploitation</b>		<b>-1'092</b>	<b>0</b>	<b>-1'092</b>
<b>Bénéfice/perte</b>		<b>11'783</b>	<b>16'651</b>	<b>-4'868</b>

## Flux de trésorerie

Chiffres en milliers de francs	<b>2015</b> 01.01-31.12	<b>2014</b> 01.01-31.12
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>		
Bénéfice/Perte	11'783	16'651
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	4'802	4'220
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-6'388	-8'501
Amortissements sur immobilisations incorporelles	6	6
Amortissements sur immobilisations corporelles	299	629
Variation des provisions techniques d'assurance	-6'108	-23'641
Variation des provisions techniques pour sécurité et fluctuation	448	-127
Variation des provisions non techniques	5'406	2'501
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6'565	827
Variation des créances	1'046	14'261
Variation des actifs de régularisation	2'035	-1'992
Variation des engagements	-203	755
Variation des passifs de régularisation	-2'036	1'410
<b>Flux de trésorerie relatif à l'exploitation</b>	<b>17'655</b>	<b>6'998</b>
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>		
Investissements en placements de capitaux	-201'175	-135'613
Désinvestissements en placements de capitaux	183'882	133'516
Investissements en immobilisations incorporelles	0	-23
Investissements en immobilisations corporelles	-208	-1'371
Investissements en participations	-22	0
<b>Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement</b>	<b>-17'523</b>	<b>-3'491</b>
<b>Somme des flux de trésorerie</b>	<b>132</b>	<b>3'507</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie au 01.01	28'711	25'204
Somme des flux de trésorerie	132	3'507
<b>Trésorerie au 31.12</b>	<b>28'843</b>	<b>28'711</b>

## Variations capitaux propres

Chiffres en milliers de francs	Total bénéfices accumulés
Capital propre au 01.01.2015	150'536
Résultat 2015	11'783
<b>Capital propre au 31.12.2015</b>	<b>162'319</b>



# Annexes

## Glossaire

AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
CS	Centre de secours
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
UIR	Union intercantonale de réassurance



## Principes de présentation des comptes et d'évaluation

### Principe de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24.03.2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion, mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 10 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 29 avril 2003 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view). Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

### Changement dans la présentation

Les créances UIR, dédiées aux indemnités de réassurance sur sinistres feu ou éléments naturels, ont été reclassées en diminution des provisions techniques d'assurance (annexe 6) sous la rubrique «Part de la réassurance». Auparavant, les créances UIR étaient présentées à l'actif.

Les chiffres de l'année précédente ont été modifiés à des fins de comparaison.

### Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

## Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

## Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction. Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à :

		2015	2014
EUR	1	1.0874	1.2024
USD	1	1.0010	0.9936
JPY	100	0.8321	0.8288
CAD	1	0.7206	0.8578
NOK	100	11.3090	13.3440
GBP	1	1.4754	1.5493

## Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

### Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.

### Titres

L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation.

Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

### Immeubles

A l'exception de l'immeuble Clos-Pury 15 à Couvet, considéré comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

### Constructions en cours

Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.



## Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

## Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Logiciels: 4 ans

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000.–. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Immeubles:	50 ans
Mobilier et installations:	5 ans
Gros véhicules défense incendie:	12 ans
Petits véhicules défense incendie:	8 ans
Véhicules missions de secours:	Selon planification stratégique
Autres véhicules:	4 ans
Matériels informatiques:	3 ans

## Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

## Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

## Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

### Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent :

- Provision pour rabais sur primes d'assurance accordé aux assurés de l'ECAP sur la base d'une décision de la Chambre d'assurance immobilière en fonction du résultat de l'année courante.
- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

### Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent :

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (Ciren) et sismiques (Pool). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

### Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes :

- Provision couvrant la part de recapitalisation de la caisse de pension Prévoyance.ne incombant à l'Établissement.
- Provision relative aux promesses de subventions ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dues aux employés de l'ECAP.
- Provision constituée pour financer les investissements nécessaires aux nouvelles missions de l'ECAP dans le secteur de la défense incendie.
- Provision constituée pour participer au financement d'une nouvelle centrale d'alarme.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).



## Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de cette provision tient compte de l'allocation stratégique et des risques qui y sont liés.

Le plafond est déterminé selon un taux moyen calculé en fonction de la nature des placements de l'allocation stratégique et des risques par classe d'actifs.

## Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

## Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.



## Commentaires au bilan

### 1 Placements de capitaux Chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
<b>Valeur de marché au 01.01.2015</b>	<b>6'422</b>	<b>2'278</b>	<b>29'819</b>	<b>2'292</b>
Entrées de valeur	30'640	26'739	0	18'684
Sorties de valeur	-11'408	-9'223,40	0	0
Bénéfices non réalisés	1'324	888	0	0
Pertes non réalisées	-400	-1'188	0	0
Bénéfices réalisés	464	145	0	0
Pertes réalisées	-49	-539	0	0
<b>Valeur de marché au 31.12.2015</b>	<b>26'994</b>	<b>19'099</b>	<b>29'819</b>	<b>20'977</b>

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours
<b>Valeur de marché au 01.01.2014</b>	<b>20'112</b>	<b>6'845</b>	<b>29'819</b>	<b>939</b>
Entrées de valeur	8'427	6'595	0	1'354
Sorties de valeur	-23'935	-12'535	0	0
Bénéfices non réalisés	333	140	0	0
Pertes non réalisées	-69	-14	0	0
Bénéfices réalisés	1'683	1'754	0	0
Pertes réalisées	-129	-508	0	0
<b>Valeur de marché au 31.12.2014</b>	<b>6'422</b>	<b>2'278</b>	<b>29'819</b>	<b>2'292</b>

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>17'435</b>	<b>105'230</b>	<b>6'918</b>	<b>0</b>	<b>1'040</b>	<b>48'938</b>	<b>220'372</b>
5'406	36'229	2'972	0	0	80'505	201'175
-6'083	-32'043	-1'777	0	-1'010	-122'338	-183'882
1'194	996	931	0	0	0	5'333
-21	-896	-1'361	0	0	0	-3'866
122	273	51	0	0	0	1'055
-89	-210	-49	0	0	0	-936
<b>17'964</b>	<b>109'580</b>	<b>7'684</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>7'105</b>	<b>239'251</b>

Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Alternatif	Prêts	Liquidités	TOTAL
<b>13'517</b>	<b>102'375</b>	<b>6'078</b>	<b>808</b>	<b>1'211</b>	<b>32'289</b>	<b>213'993</b>
4'882	32'465	2'952	0	0	78'939	135'613
-2'444	-28'751	-2'545	-844	-171	-62'290	-133'516
1'434	1'783	1'026	0	0	0	4'716
0	-2'060	-659	0	0	0	-2'802
46	187	79	37	0	0	3'785
0	-769	-12	0	0	0	-1'417
<b>17'435</b>	<b>105'230</b>	<b>6'918</b>	<b>0</b>	<b>1'040</b>	<b>48'938</b>	<b>220'372</b>

## Annexes

Chiffres en milliers de francs		31.12.2015	31.12. 2014
<b>2</b>	<b>Participations</b>	<b>7'749</b>	<b>7'727</b>
	L'ECAP est membre de la société simple du POOL (selon l'art.530 et suivants CO).	7'699	7'677
	L'ECAP est propriétaire à 100% de Camerimo SA. Selon Swiss Gaap RPC 30 chiffre 48, les filiales d'importance négligeable peuvent être exclues de l'intégration globale. (les immeubles sont propriété de l'ECAP et Camerimo SA considérée comme filiale d'importance négligeable).	50	50
<b>4</b>	<b>Actifs de régularisation</b>	<b>3'020</b>	<b>5'055</b>
	Mise de fonds POOL	987	971
	Intérêts courus	902	921
	Divers	1'131	3'163
<b>5</b>	<b>Créances</b>	<b>1'162</b>	<b>2'208</b>
	<b>Créances envers des organisations liées</b>		
	CCNC	25	88
	<b>Autres créances</b>	<b>1'136</b>	<b>2'120</b>
	Impôt anticipé	121	1'005
	Créances primes	132	183
	Créances diverses	883	932

## 3 Immobilisations

	Immobilisation incorporelles				Immobilisations corporelles				
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel informatique	Immeubles	Total
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2015</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>594</b>	<b>125</b>	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>1'688</b>	<b>2'519</b>
Valeur d'acquisition au 01.01.	23	23	49	620	662	67	45	1'758	3'202
Entrées de valeurs	0	0	34	0	0	69	42	62	208
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>83</b>	<b>620</b>	<b>662</b>	<b>137</b>	<b>88</b>	<b>1'820</b>	<b>3'410</b>
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>-6</b>	<b>-6</b>	<b>-20</b>	<b>-26</b>	<b>-537</b>	<b>-13</b>	<b>-15</b>	<b>-70</b>	<b>-683</b>
Amortissements	-6	-6	-21	-60	-125	-27	-29	-36	-299
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-11</b>	<b>-11</b>	<b>-41</b>	<b>-87</b>	<b>-662</b>	<b>-41</b>	<b>-44</b>	<b>-107</b>	<b>-982</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2015</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>42</b>	<b>534</b>	<b>0</b>	<b>96</b>	<b>43</b>	<b>1'714</b>	<b>2'428</b>

	Immobilisation incorporelles				Immobilisations corporelles				
	Logiciel informatique	Total	Véhicule	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel informatique	Immeubles	Total
<b>Valeur comptable nette au 01.01.2014</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'723</b>	<b>1'778</b>
Valeur d'acquisition au 01.01.	0	0	33	41	0	0	0	1'758	1'831
Entrées de valeurs	23	23	16	580	662	67	45	0	1'371
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur d'acquisition au 31.12.</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>49</b>	<b>620</b>	<b>662</b>	<b>67</b>	<b>45</b>	<b>1'758</b>	<b>3'202</b>
<b>Ajustements cumulés au 01.01.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-8</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-35</b>	<b>-53</b>
Amortissements	-6	-6	-12	-16	-537	-13	-15	-35	-629
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Ajustements cumulés au 31.12.</b>	<b>-6</b>	<b>-6</b>	<b>-20</b>	<b>-26</b>	<b>-537</b>	<b>-13</b>	<b>-15</b>	<b>-70</b>	<b>-683</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2014</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>29</b>	<b>594</b>	<b>125</b>	<b>54</b>	<b>30</b>	<b>1'688</b>	<b>2'519</b>

## 6 Provisions techniques d'assurance Chiffres en milliers de francs

	01.01.15	Attributions	Utilisations	31.12.15
Sinistres Feu bruts	14'369	0	5'100	9'269
- part de la réassurance	-1'947	920	0	-1'026
<b>Sinistres Feu nets</b>	<b>12'423</b>	<b>920</b>	<b>5'100</b>	<b>8'243</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	12'464	0	8'023	4'441
- part de la réassurance	-8'506	6'095	0	-2'410
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>	<b>3'958</b>	<b>6'095</b>	<b>8'023</b>	<b>2'031</b>
<b>Total</b>	<b>16'381</b>	<b>7'016</b>	<b>13'123</b>	<b>10'273</b>

	01.01.14	Attributions	Utilisations	31.12.14
Sinistres Feu bruts	18'776	0	4'407	14'369
- part de la réassurance	-4'211	2'264	0	-1'947
<b>Sinistres Feu nets</b>	<b>14'565</b>	<b>2'264</b>	<b>4'407</b>	<b>12'423</b>
Sinistres Eléments naturels bruts	21'246	0	8'782	12'464
- part de la réassurance	-11'261	2'756	0	-8'506
<b>Sinistres Eléments naturels nets</b>	<b>9'985</b>	<b>2'756</b>	<b>8'782</b>	<b>3'958</b>
<b>Total</b>	<b>24'550</b>	<b>5'020</b>	<b>13'189</b>	<b>16'381</b>

## 7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité Chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
<b>Etat au 01.01.15</b>	<b>6'327</b>	<b>16'785</b>	<b>14'903</b>	<b>38'014</b>
Attributions	444	0	11	455
Dissolutions	0	-8	0	-8
<b>Etat au 31.12.15</b>	<b>6'770</b>	<b>16'778</b>	<b>14'914</b>	<b>38'462</b>
<b>Etat au 01.01.14</b>	<b>5'726</b>	<b>17'220</b>	<b>15'195</b>	<b>38'142</b>
Attributions	600	0	0	600
Dissolutions	0	-435	-292	-727
<b>Etat au 31.12.14</b>	<b>6'327</b>	<b>16'785</b>	<b>14'903</b>	<b>38'014</b>

	2015	2014
<b>Réserves nécessaires</b>		
Obligations envers la CIREN	16'778	16'785
Obligations statutaires envers l'UIR	6'770	6'327
Obligations envers le POOL	14'914	14'903
<b>Total des réserves nécessaires</b>	<b>38'462</b>	<b>38'014</b>
déjà en réserve selon bilan	-38'462	-38'014
<b>Total des réserves manquantes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 8 Provision non technique

Chiffres en milliers de francs	01.01.15	Attributions	Dissolutions	31.12.15
Fonds lutte contre les dommages	15'383	2'364	0	17'747
Fonds pour la prévention	3'025	1'031	0	4'056
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	-58	1'804
Provision promesses pour subventions	2'172	469	0	2'640
Provision vacances et heures supplémentaires	166	0	-66	99
Provision Prevoyance.ne	4'903	0	0	4'903
Provision centrale d'alarme	0	1'100	0	1'100
	<b>27'510</b>	<b>4'964</b>	<b>-124</b>	<b>32'349</b>
Fonds des missions de secours	5	566	0	571
<b>Total</b>	<b>27'515</b>	<b>5'530</b>	<b>-124</b>	<b>32'921</b>

	01.01.14	Attributions	Dissolutions	31.12.14
Fonds lutte contre les dommages	12'932	2'451	0	15'383
Provision restructuration	473	0	-473	0
Fonds pour la prévention	2'249	776	0	3'025
Fonds d'actions spéciales pour la prévention	1'862	0	0	1'862
Provision promesses pour subventions	1'572	599	0	2'172
Provision vacances et heures supplémentaires	187	0	-22	166
Provision Prevoyance.ne	5'738	0	-836	4'903
	<b>25'014</b>	<b>3'826</b>	<b>-1'330</b>	<b>27'510</b>
Fonds des missions de secours	0	5	0	5
<b>Total</b>	<b>25'014</b>	<b>3'831</b>	<b>-1'330</b>	<b>27'515</b>

## 9 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

<b>01.01.15</b>	<b>Attributions</b>	<b>Dissolutions</b>	<b>31.12.15</b>
22'978	6'565	0	29'543

<b>01.01.14</b>	<b>Attributions</b>	<b>Dissolutions</b>	<b>31.12.14</b>
22'150	827	0	22'978

RLAB article 102 al. 2: La Chambre définit le plan stratégique d'allocation des actifs en fonction de l'évolution des marchés financiers.

RLAB article 102 al. 3: La part des placements en liquidités et revenus fixes, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peut être inférieure aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités et revenus fixes au 31.12.2015	<b>73.45%</b>
Part des placements en francs suisses au 31.12.2015	<b>91.59%</b>

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le niveau de la provision pour fluctuation de cours et de change dépend :

- de l'allocation stratégique. Plus le risque intrinsèque à l'allocation choisie est élevé et plus la provision sera importante.
- de l'appréciation du risque inhérent à chaque catégorie d'actifs. Les titres les plus risqués peuvent être provisionnés jusqu'à 40% alors que les placements obligataires en CHF ne sont couverts qu'à 7.5%.

Taux moyen de provision requis	<b>12.25%</b>
Représentant un montant de	29'543
Provision à fin 2014	22'978

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Provision nécessaire au 31.12</b>	-29'543	-22'978
déjà mis en réserve selon bilan	29'543	22'978
<b>Provision manquante au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Annexes

Chiffres en milliers de francs	31.12. 2015	31.12. 2014
<b>10 Passifs de régularisation</b>	<b>3'880</b>	<b>5'917</b>
Primes encaissées d'avance	2'331	3'910
Passifs transitoires	1'522	2'006
Autres passifs transitoires	27	0
<b>11 Dettes</b>	<b>5'067</b>	<b>5'270</b>
<b>Engagement envers des réassureurs</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Le réassureurs mentionné ici (UIR) est aussi une organisation liée	0	9
<b>Engagement envers des organisations liées</b>	<b>524</b>	<b>697</b>
OFROU	524	697
<b>Autres dettes</b>	<b>4'543</b>	<b>4'564</b>

## Commentaires au compte de profits et pertes

Chiffres en milliers de francs		2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.
<b>12</b>	<b>Primes de réassurance</b>	<b>-3'566</b>	<b>-4'264</b>
	UIR pimes de réassurance FEU	-1'558	-1'457
	UIR primes de réassurance EN	-1'857	-1'854
	POOL mise de fonds	-971	-953
	UIR bonus prime	820	0
<b>13</b>	<b>Charges nettes des sinistres</b>	<b>-4'984</b>	<b>-10'113</b>
	Charges nettes feu	-4'392	-8'631
	Charges nettes éléments naturels	87	-7'305
	Charges nettes Ciren	6	206
	Produit de la réassurance	-817	5'295
	Recours sur sinistres	132	323
<b>14</b>	<b>Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité</b>	<b>-426</b>	<b>127</b>
	Provision Ciren	8	435
	Pool dommages sismiques	-11	292
	Engagement statutaire UIR	-444	-600
	Participation au capital du Pool	22	0
<b>15</b>	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-4'448</b>	<b>-4'130</b>
	Frais d'estimations	-1'202	-1'078
	Charges du personnel	-2'541	-2'295
	Amortissements	-48	-20
	Autres charges d'exploitation	-657	-737

## Informations sectorielles

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.	Différence
<b>16 Assurance</b>			
<b>Résultat technique</b>			
<b>Produits de l'assurance</b>			
Primes brutes	27'147	26'565	583
Primes de la réassurance	-3'566	-4'264	698
<b>Primes nettes d'assurance</b>	<b>23'581</b>	<b>22'300</b>	<b>1'281</b>
<b>Charges liées aux sinistres</b>			
Charges liées aux sinistres Feu	-4'260	-8'309	4'049
Part de la réassurance	221	908	-686
<b>Charges nettes liées aux sinistres Feu</b>	<b>-4'039</b>	<b>-7'401</b>	<b>3'362</b>
Charges liées aux sinistres Eléments naturels	93	-7'099	7'192
Part de la réassurance	-1'038	4'387	-5'426
<b>Charges nettes liées aux sinistres Eléments naturels</b>	<b>-945</b>	<b>-2'711</b>	<b>1'767</b>
<b>Total net des charges liées aux sinistres</b>	<b>-4'984</b>	<b>-10'113</b>	<b>5'129</b>
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	-426	127	-553
<b>Charges d'exploitation</b>			
Salaires	-2'971	-2'692	-279
Charges sociales	-649	-580	-69
Autres charges de personnel	-123	-101	-22
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>-3'743</b>	<b>-3'373</b>	<b>-370</b>
Charges des locaux	-159	-161	3
Charges d'administration	-227	-190	-37
Charges d'informatique	-319	-405	86
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-705</b>	<b>-757</b>	<b>52</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-4'448</b>	<b>-4'130</b>	<b>-318</b>
Autres produits d'exploitation	44	60	-16
<b>Résultat technique</b>	<b>13'769</b>	<b>8'246</b>	<b>5'523</b>

## 17 Prévention des dommages

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.	Variation
<b>Produits</b>			
Contribution pour la prévention	4'172	4'095	76
Autres recettes	1	0	1
<b>Total des produits</b>	<b>4'173</b>	<b>4'096</b>	<b>77</b>
<b>Charges</b>			
Subsides pour mesures constructives et techniques	-749	-933	184
Subvention pour adductions	-217	-79	-138
ECAPi	-75	-76	1
Frais prévention éléments naturels	-56	-40	-16
Frais de personnel et administratifs	-1'326	-1'238	-88
Divers	-308	-354	46
<b>Total des charges</b>	<b>-2'731</b>	<b>-2'721</b>	<b>-11</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-1'031	-776	-255
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	58	0	58
Variation provision promesses pour subventions	-469	-599	131
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-1'442</b>	<b>-1'375</b>	<b>-66</b>
<b>Résultat pour la prévention des dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.	Variation
<b>18 Lutte contre les dommages</b>			
<b>Produits</b>			
Contribution pour la défense incendie	5'215	5'119	95
Contribution des assureurs privés	1'094	955	139
Contribution OFROU	98	98	0
Autres recettes	818	309	509
<b>Total des produits</b>	<b>7'225</b>	<b>6'481</b>	<b>744</b>
<b>Charges</b>			
Subventions véhicules	-137	-157	20
Subventions matériel	-528	-454	-74
Subventions formation et équipement personnel	-954	-372	-582
Centrale d'alarme et d'engagement	-218	-57	-162
Subventions pour les constructions et locaux	-316	-300	-16
Subventions aux SIS et régions	-205	-622	417
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-5	0	-5
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-2	0	-2
Frais inspectariat	-52	-54	2
Frais logistique	-430	-538	107
Participation aux frais forensique	-249	51	-299
Frais informatique	-278	-138	-140
Frais de personnel et administratifs	-1'349	-1'326	-23
Divers	-136	-46	-90
Frais restructuration	0	-490	490
<b>Total des charges</b>	<b>-4'860</b>	<b>-4'503</b>	<b>-358</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Prélèvement / attribution à la provision pour restructuration	0	473	-473
Ajustement au fonds pour la lutte contre les dommages	-2'364	-2'451	87
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-2'364</b>	<b>-1'978</b>	<b>-386</b>
<b>Résultat pour la lutte contre les dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total de la prévention et de la lutte contre les dommages</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 19 Missions de secours

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.	Variation
<b>Produits</b>			
Facturation aux Communes	2'249	1'765	484
Contribution OFROU	381	429	-48
Contribution DETEC	48	48	0
Facturation interventions	433	170	263
Autres recettes	4	0	4
<b>Total des produits</b>	<b>3'115</b>	<b>2'412</b>	<b>703</b>
<b>Charges</b>			
Charges salariales	-1'530	-1'253	-277
Formation	-112	-62	-51
Locaux	-122	-101	-20
Frais d'interventions	-7	-70	63
Soldes sapeurs-pompiers volontaires	-18	-40	21
Véhicules	-314	-688	374
Equipement et matériel	-218	-144	-74
Centrale d'alarme	-115	0	-115
Frais gestion et inspectorat	-77	-38	-40
Frais divers	-36	-11	-24
<b>Total des charges</b>	<b>-2'549</b>	<b>-2'407</b>	<b>-142</b>
<b>Variation des provisions non techniques</b>			
Prélèvement / attribution au fonds des missions de secours	-566	-5	-561
<b>Total variation des provisions non techniques</b>	<b>-566</b>	<b>-5</b>	<b>-561</b>
<b>Résultat des missions de secours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.
<b>20 Produits des placements de capitaux</b>	<b>12'342</b>	<b>14'774</b>
<b>Produits des actions suisses</b>	<b>2'271</b>	<b>2'759</b>
Dividendes	483	742
Gains réalisés	464	1'683
Gains non réalisés	1'324	333
<b>Produits des actions étrangères</b>	<b>1'287</b>	<b>2'020</b>
Dividendes	254	126
Gains réalisés	145	1'754
Gains non réalisés	888	140
<b>Produits des immeubles</b>	<b>2'427</b>	<b>2'345</b>
Produits	2'427	2'345
<b>Produits des fonds immobiliers</b>	<b>1'911</b>	<b>1'849</b>
Dividendes	595	369
Gains réalisés	122	46
Gains non réalisés	1'194	1'434
<b>Produits des obligations suisses</b>	<b>3'377</b>	<b>4'296</b>
Produits des intérêts	2'107	2'326
Gains réalisés	273	187
Gains non réalisés	996	1'783
<b>Produits des obligations étrangères</b>	<b>1'059</b>	<b>1'362</b>
Produits des intérêts	77	258
Gains réalisés	51	79
Gains non réalisés	931	1'026
<b>Produits de l'alternatif</b>	<b>0</b>	<b>40</b>
Produits des intérêts	0	4
Gains réalisés	0	37
<b>Prêts</b>	<b>6</b>	<b>32</b>
Produits des intérêts	6	32
<b>Produits des liquidités</b>	<b>5</b>	<b>70</b>
Produits des intérêts	5	70

Chiffres en milliers de francs	2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.
<b>21 Charges sur placements de capitaux</b>	<b>-6'670</b>	<b>-5'541</b>
<b>Charges sur actions suisses</b>	<b>-448</b>	<b>-199</b>
Pertes réalisées	-49	-129
Pertes non réalisées	-400	-69
<b>Charges sur actions étrangères</b>	<b>-1'727</b>	<b>-522</b>
Pertes réalisées	-539	-508
Pertes non réalisées	-1'188	-14
<b>Charges sur immeubles</b>	<b>-1'042</b>	<b>-695</b>
Charges des immeubles	-1'042	-695
<b>Charges sur fonds immobiliers</b>	<b>-110</b>	<b>0</b>
Pertes réalisées	-89	0
Pertes non réalisées	-21	0
<b>Charges sur obligations suisses</b>	<b>-1'106</b>	<b>-2'829</b>
Pertes réalisées	-210	-769
Pertes non réalisées	-896	-2'060
<b>Charges sur obligations étrangères</b>	<b>-1'410</b>	<b>-671</b>
Pertes réalisées	-49	-12
Pertes non réalisées	-1'361	-659
<b>Charges liées aux placements de capitaux</b>	<b>-826</b>	<b>-627</b>
Frais gestion	-643	-525
Frais de transactions	-184	-102

## Annexes

Chiffres en milliers de francs		2015 01.01. - 31.12.	2014 01.01. - 31.12.
<b>22</b>	<b>Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions</b>	<b>5'672</b>	<b>9'233</b>
	Résultat des actions suisses	1'823	2'560
	Résultat des actions étrangères	-441	1'498
	Résultat des immeubles	1'385	1'650
	Résultat des fonds immobiliers	1'801	1'849
	Résultat des obligations suisses	2'271	1'468
	Résultat des obligations étrangères	-351	692
	Résultat des placements alternatifs	0	40
	Résultat des prêts	6	32
	Résultat des liquidités	5	70
	Charges liées aux placements de capitaux	-826	-627
<b>23</b>	<b>Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux</b>	<b>-6'565</b>	<b>-827</b>

## Annexes aux comptes annuels

Valeurs d'assurance - Incendie	Exercice 2015 CHF (indice 110)	Exercice 2014 CHF (indice 110)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	2'556'190.52	2'556'190.52
Immeuble, Grande Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	1'924'484.05	1'924'484.05
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 13 et Beaux-Arts 13, Neuchâtel	8'485'000.00	8'485'000.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'404'315.20	2'404'315.20
Immeuble, Rue J.-L.-de-Pourtalès 2, Neuchâtel	4'890'000.00	4'890'000.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	5'720'000.00	5'720'000.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	2'502'400.00	2'468'400.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	7'180'000.00	7'180'000.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	3'344'110.41	3'344'110.41
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	2'106'757.98	2'106'757.98
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'231'905.26	3'231'905.26
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	8'641'559.32	8'641'559.32
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	1'068'000.00	1'595'524.20
<b>Total</b>	<b>54'054'722.74</b>	<b>54'548'246.94</b>

## Engagements de prévoyance

### Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «Prévoyance.ne») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

Prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

### Chiffres-clés (connus lors de l'établissement des comptes)

Taux de couverture selon art. 72a LPP	31.12.2014	01.01.2014	Evolution
Engagements de prévoyance	5'597'947'889.95	5'436'110'746.70	161'837'143.25
Fortune disponible selon art.72a LPP (actifs - passifs non actuariels)	3'017'293'912.68	2'892'010'917.24	125'282'995.44
Découvert selon art. 72a LPP	2'580'653'977.27	2'544'099'829.46	36'554'147.81
<b>Taux de couverture selon art. 72a LPP</b>	<b>53,9%</b>	<b>53,2%</b>	<b>0,7%</b>

La part du découvert technique au 01.01.2015 imputable à l'ECAP est de CHF 8'115'769.-.

### Mesures de recapitalisation validées par le Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de prévoyance.ne, sont les suivantes: élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs.

## Affaires juridiques en suspens

Un litige sur indemnité de sinistre est ouvert pour un montant de CHF 13'725.10.

## Transactions avec des personnes ou des organisations liées

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP),
- Prévoyance.ne,
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel,
- Camerimo SA.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux, sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

## Gestion des risques et contrôle interne

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes-rendus réguliers.



**Fil rouge 2015**

Le fil rouge illustré de ce rapport est tiré des travaux réalisés par les élèves ayant participé aux campagnes de sensibilisation en milieu scolaire entre 2013 et 2016.

**Impressum**

Mai 2016

Illustrations: ECAP

Réalisation graphique : >graffiti-communication.ch

Rédaction : ECAP Neuchâtel



**ECAP**

Place de la Gare 4 – 2002 Neuchâtel

T 032 889 62 22 – F 032 889 62 33

ecap@ne.ch – [www.ecap-ne.ch](http://www.ecap-ne.ch)